

AVIS AUX MEMBRES

No. 2019 – 015

Le 17 janvier 2019

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Nevsun Resources Ltd. (NSU) Acquisition

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Nevsun Resources Ltd. (« Nevsun » ou la « société ») et Zijin Mining Group Co. Ltd. (« Zijin » ou l'« initiateur ») ont annoncé que l'initiateur a envoyé un avis d'acquisition forcée (l'« avis d'acquisition forcée ») à tous les actionnaires restants de Nevsun Resources Ltd., conformément aux conditions régissant les acquisitions forcées de la *Loi sur les sociétés par actions* de la Colombie-Britannique (la « BCBCA ») (l'« acquisition forcée »).

Conformément aux modalités de l'acquisition forcée, et sous réserve des conditions de la BCBCA, les porteurs restants des actions de Nevsun qui ne sont pas détenues par l'initiateur ou un de ses affiliés, ou un mandataire de ceux-ci, (les « actionnaires restants ») auront droit à la même contrepartie par action versée dans le cadre de l'offre, soit 6,00 \$ CA en espèces par action de Nevsun.

Les actions de Nevsun seront radiées de la Bourse de Toronto et de la New York Stock Exchange vers le 8 mars 2019.

L'initiateur envisage de verser la contrepartie en espèces pour les actions de Nevsun restantes vers le 12 mars 2019.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation
CDCC